



AMENDEMENT/PROPOSITION

Point de l'Ordre du jour	5B
Projet de décision	45 COM 5B
Soumis par la Délégation de...	Afrique du Sud
Co-auteur(s) (le cas échéant)	
Date de soumission	10/09/2023

TEXTE

Projet de Décision : 45 COM 5B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/5B,
2. Rappelant la Décision 44 COM 5B adoptée à sa 44e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021)
3. Conscient des efforts déployés par les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) afin de répondre à la situation exceptionnelle créée par la pandémie de COVID-19 ainsi que les efforts de l'ICOMOS pour améliorer l'équilibre géographique de ces panels d'évaluation-;
4. Réitérant l'importance de la transparence et de la publication des principes et critères de sélection des experts pour les missions, les évaluations et les panels, ainsi que le renforcement du dialogue et la fourniture de conseils précoces aux États parties, à assurer une meilleure représentation régionale et à prendre en considération les divergences de vues en matière d'expertise fondées sur la profession et les perspectives géographiques et culturelles.
- 4.5. Prend note avec satisfaction des rapports des Organisations consultatives sur leurs activités;

- 5.6. *Prend également note avec satisfaction des contributions continues des Organisations consultatives, y inclus financières et en nature, pour assurer la bonne mise à œuvre des décisions du Comité ainsi que la bonne mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial,*
- 6.7. *Prend note de plus des progrès réalisés ainsi que des défis et des lacunes identifiés par les Organisations consultatives dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention et des questions soulevées par les Organisations consultatives qui continuent de nécessiter action et attention.*